Le Comité législatif chargé du projet de loi C-32,

Je travaille depuis longtemps dans l'industrie de la musique, à Winnipeg, où je viens tout juste d'entamer ma vingtième année de travail en tant que représentant d'une étiquette. Lorsque j'ai commencé ma carrière chez PolyGram en 1991, il y avait quinze personnes employées ici par les grandes sociétés musicales et maintenant, en 2011, il n'existe plus que deux emplois dans ce marché. Le même scénario s'est déroulé des Maritimes jusqu'à la Colombie-Britannique.

La disparition de certains de ces emplois est attribuable aux diverses acquisitions et fusions qui ont eu lieu au fil des ans mais on peut dire sans se tromper que le phénomène d'attrition observé depuis 2000 est directement lié au piratage qui continue d'être toléré au Canada. C'est la raison pour laquelle je vous demande avec instance d'apporter la touche finale au projet de loi C-32 et d'adopter la loi.

Il ne faudrait pas oublier les nombreuses personnes qui continuent de travailler dans l'industrie de la création (musique et cinéma) partout au Canada. Pour chaque œuvre musicale, il faut une armée de spécialistes dont le travail contribue au produit final commercialisable. Chacun de ces spécialistes touche une rémunération et verse des taxes et des impôts aux gouvernements locaux.

Il faut prendre des mesures pour lutter contre le piratage. Malheureusement, les pirates en ligne considèrent le Canada comme un havre sûr. Cette situation a terni l'image du Canada sur la scène mondiale pour ce qui est du respect des obligations du Canada vis-à-vis de la communauté internationale. Nos partenaires commerciaux s'attendent vraiment à ce que nous prenions des mesures et à ce que nous mettions en place un système en ratifiant les traités de l'OMPI.

Les pays qui ont pris des mesures pour lutter contre le piratage ont constaté une reprise réelle des ventes légitimes de musique. Ils ont aussi été en mesure d'offrir de nouveaux services de musique en ligne et de prendre d'autres initiatives innovatrices pour répondre aux demandes des consommateurs locaux.

En terminant, je crois sincèrement que l'adoption du projet de loi C-32 contribuera largement à cibler les principaux instruments de violation du droit d'auteur en plus de donner aux créateurs les outils nécessaires pour combattre le piratage. En donnant force de loi au projet de loi, nous pourrions maintenir et même dans certains cas augmenter le nombre d'emplois dans l'industrie de la musique au Canada. Comme je l'ai mentionné, il s'agit de vraies personnes qui gagnent leur vie et qui paient des taxes.

Merci d'avoir pris le temps de lire mon message.

Marc Crevier